

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-Local,

La CFDT-VNF souhaite attirer l'attention de ce CSA sur les conséquences concrètes des réorganisations successives menées au sein de la DTS et sur leurs effets en matière de charge de travail, d'organisation des services et de conditions de travail des agents.

Depuis plusieurs années, les équipes sont confrontées à des évolutions organisationnelles récurrentes, souvent accompagnées de redéploiements d'effectifs, de suppressions de postes ou de transferts de missions. Si la CFDT-VNF n'est pas opposée par principe aux évolutions nécessaires de l'établissement, elle constate que ces transformations ont trop souvent pour conséquence une augmentation significative de la charge de travail pour les agents restants.

Sur le terrain comme dans les services administratifs et techniques, les remontées des personnels sont nombreuses et convergentes : multiplication des tâches, élargissement des périmètres de responsabilité, délais toujours plus contraints, difficultés à remplacer les absences, perte de repères organisationnels et sentiment de devoir constamment faire davantage avec moins de moyens.

Cette situation génère une dégradation progressive des conditions de travail. Les agents expriment une fatigue croissante, un sentiment de surcharge durable et parfois une perte de sens dans l'exercice de leurs missions. Les encadrants eux-mêmes se retrouvent souvent en difficulté pour arbitrer les priorités et garantir un fonctionnement serein des équipes.

La CFDT-VNF considère que la réussite d'une réorganisation ne peut être évaluée uniquement à l'aune d'indicateurs budgétaires ou organisationnels. Elle doit également être appréciée au regard de ses impacts humains, de sa soutenabilité dans le temps et de sa capacité à préserver la santé physique et mentale des agents.

Nous demandons donc :

- Qu'un bilan des réorganisations récentes, prenant en compte les cahiers de filières, soit présenté au CSA, incluant leurs effets sur les effectifs, les missions et la charge de travail ;
- Que les situations identifiées comme critiques fassent l'objet de mesures correctives rapides, les périodes transitoires étant trop peu maîtrisées ;
- Que toute nouvelle réorganisation soit précédée d'une analyse approfondie de ses conséquences sur les conditions de travail et les moyens réellement disponibles.

La CFDT-VNF rappelle que l'engagement des agents est reconnu de tous. Cet engagement ne peut cependant pas constituer une variable d'ajustement permanente permettant de compenser des moyens insuffisants ou des organisations fragilisées.

Préserver la qualité du service public, garantir la sécurité des missions et maintenir l'attractivité de nos métiers supposent de donner aux agents les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions acceptables et soutenables.

Vos représentants CFDT-VNF au CSA Local de la DT Strasbourg.